



Actualités

Accédez
au site
de la CGT

Conseil Départemental
Bouches-du-Rhône
Lundi 4 juillet 2022

→ www.cgt-cd13.org

+ 0,16 centimes d'euros

d'augmentation du point d'indice (de 4,68 à 4,84 centimes d'euros) :

un dégel indigne face à l'urgence salariale !

Le pouvoir d'achat des fonctionnaires en chute libre...

Depuis près de 10 ans la perte du pouvoir d'achat des fonctionnaires a été estimée entre 10 et 11 % et le tassement des grilles indiciaires conduit à des situations aberrantes : en 2000, un agent de catégorie C était recruté 3 % au-dessus du Smic ; aujourd'hui, il est recruté au Smic, comme les 7 premiers échelons du 1^{er} grade et les 3 premiers du 2^{ème} grade. Depuis un an, la flambée des prix (inflation à 5,2 %) accentue la dégradation de la situation des fonctionnaires le Gouvernement proposant un taux qui ne permettra pas aux agents publics de faire face à un quotidien de plus en plus difficile.

Depuis 2010, la perte de pouvoir d'achat sur le salaire indiciaire pour un agent de catégorie C s'échelonne, en fonction de son grade, entre 270 à 334 euros mensuels, entre 355 à 415 euros mensuel pour un agents de catégorie B et entre 475 à 687 pour un agent de catégorie A.

Le Gouvernement propose 0,16 centimes d'euros, soit une augmentation mensuelle de moins de 50 euros mensuels pour certains d'entre nous, nos collègues aux salaires les plus faibles !

La revendication de la CGT demeure une revalorisation de 10 % du point d'indice !

Des mesures complémentaires ont été annoncées : reconduction de la GIPA en 2022, extension du forfait mobilité durable, revalorisation des premiers échelons de la catégorie B.

Si nous prenons acte du fait que le ministre s'est engagé à ce que le projet de loi "pouvoir d'achat" permette d'honorer les engagements précédemment pris concernant l'extension du Complément de traitement indiciaire (CTI) aux oubliés du Ségur, la CGT appelle à poursuivre l'effort revendicatif, en vue notamment de la tenue de prochaines réunions salariales sur lesquelles le ministre s'est engagé.

Aujourd'hui, seule l'indexation d'un point d'indice réellement revalorisé et indexé sur le coût de la vie peut répondre à l'urgence salariale des fonctionnaires !

L'augmentation prend effet au 1^{er} juillet avec mise en paiement sur le salaire d'août 2022. Si les contractuels devraient bénéficier de cette mesure, nous sommes aujourd'hui en attente de précisions quant aux modalités de mise en œuvre. Qu'en est-il également des agents de la MDPH et des assistants familiaux ?

La CGT a interpellé la Collectivité sur ce sujet. Nous ne manquerons pas de vous informer dès l'obtention d'informations complémentaires.

#jevotecgt

le 8 décembre 2022

ESSENTIELLE POUR NOS DROITS, POUR LE SERVICE PUBLIC
ÉLECTIONS FONCTION PUBLIQUE

La CGT vous informe

www.cgt-cd13.org



La CGT toujours à votre disposition :

Alain ZAMMIT : 06 65 00 32 94
Valérie MARQUE : 07 86 55 11 28
François CANU : 06 70 51 82 87
Lydia FRENTZEL : 06 66 94 29 83



Rejoignez-nous sur
facebook